

C'était le fameux Ryland qui avait signé cette lettre comme secrétaire du gouverneur. Elle produisit une vive sensation dans notre bonne ville. La *révocation des commissions*, après l'*affaire du testament* fut un des événements de cette époque. Le *Canadien* et le *Mercury* firent assaut d'articles à ce sujet. Et on ne parla guère d'autre chose dans les salons et dans les cercles, durant quinze jours.

M. le notaire Planté avait été l'un des révoqués, non comme officier de milice, mais comme greffier du Papier Terrier. Voici, à ce propos, un incident assez peu connu, et qui trouve ici sa place. Frappé injustement, suivant lui, M. Planté en appela au gouverneur en personne. Il obtint une audience de Sir James Craig et exposa sa cause avec tant de clarté et de force persuasive, que le gouverneur exprima son regret de la destitution.—Cependant, je n'y puis rien, pour le moment, ajouta-t-il, car j'ai nommé à cette place M. Olivier Perrault. Si le nouveau greffier se retirait de lui-même, alors je pourrais vous réintégrer.

M. Olivier Perrault était précisément l'avocat qui avait appuyé M. Planté devant le tribunal, dans l'*affaire du testament*. Ayant appris ce qui se passait, il se rendit au château, et se fit introduire auprès du gouverneur.—Excellence, lui dit-il, j'ai accepté avec reconnaissance la place dont vous m'avez gratifié, mais il me répugne de profiter du malheur d'autrui, et je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter ma résignation.—Frappé de la générosité de M. Perrault, le gouverneur accepta sa démission, et réintégra M. Planté dans ses fonctions, promettant au démissionnaire un dédommagement à la première occasion favorable.

En effet, le 8 septembre 1808, le *Canadien* annonçait ce qui suit :

Son Excellence, le gouverneur en chef a bien voulu faire les nominations suivantes : Olivier Perrault, Ecuyer, Avocat-Général pour la Province du Bas-Canada, avec la préaudience dans toutes les cours de Sa Majesté dans la province, après le solliciteur-général, par commission en date du 18 septembre.

Quelque temps après, M. Perrault devenait juge de la Cour du Banc du Roi. Comme on le voit, sa noble action ne lui a pas porté malheur (1).

Avec M. Planté, le notaire de cette époque qui a laissé le nom le plus célèbre est probablement M. Pierre Laforce. C'était une des personnalités marquantes de notre société québécoise, au commencement du siècle. M. de Gaspé nous a tracé, dans ses *Mémoires*, un portrait vivant et charmant de celui que ses contemporains ont si longtemps appelé " le major Laforce ". Gai, spirituel, caustique, plein de verve, d'entrain, d'*humour*, il fit les délices de toute une génération. Il eut de plus l'honneur d'être un patriote, et de souffrir persécution pour ses convictions politiques. En 1810, pendant

(1) M. Joseph Planté, dont nous avons si longuement parlé dans cet article, était le grand-père maternel de Madame Théophile Hamel, fille de l'éminent M. B. Faribault. M. Planté mourut en 1826.